

Nombre de  
membres en  
exercice

**26**

Présents et  
représentés

**23**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 6 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Le six du mois de janvier à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt neuf décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au SILA - Salle A. Janin en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date de mise  
en ligne

12 JANV.  
2023

Déposée en  
Préfecture le

11 JANV.  
2023

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

### Etaient excusés

Gilles FRANÇOIS, Patrick LECONTE, Aurélien MODURIER

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **ADHÉSION AU RÉSEAU COMPOST PLUS**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de collecte de de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu la délibération n° D-2020-277 du conseil communautaire du Grand Anancy du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Bureau et notamment son article 2.1 « Adhérer et désigner les représentants du Grand Anancy aux organismes présentant un intérêt pour le Grand Anancy, à l'exception de l'adhésion à un établissement public ».

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) puis celle sur l'économie circulaire de 2020 rend obligatoire le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. À date, les collectivités devront proposer une ou plusieurs solutions de tri à la source de ces matières sur leurs territoires. Le Grand Anancy construit actuellement son plan stratégique sur les déchets dont un volet porte spécifiquement sur les biodéchets. Le plan d'action pour déployer des solutions de tri à la source des biodéchets a été présenté en bureau communautaire du 07 octobre 2022.

Le Grand Anancy adhère depuis 3 ans au « réseau compost citoyen ». Ce dernier permet à l'agglomération de bénéficier de ressources multiples sur le volet compostage citoyen (dispositif de compostage actuel).

Avec l'obligation réglementaire de tri à la source des déchets alimentaires, l'agglomération va développer une combinaison de solutions (compostage, collecte en abribacs).

Le Grand Annecy souhaite adhérer au « réseau compost plus » car celui-ci est spécialisé sur l'aspect collecte séparée des biodéchets. Cette association est un réseau de collectivités qui réalise un travail d'animation et de promotion de la filière de collecte séparée des biodéchets. Elle accompagne les territoires membres dans la mise en place de cette filière et assure leur représentation auprès de l'État dans la stratégie nationale de prévention et de gestion des déchets.

L'adhésion à cette association permettrait au Grand Annecy de bénéficier des services suivants :

- un réseau d'échange et de partage entre techniciens et élus de collectivités territoriales ayant mis en place la collecte séparée des biodéchets ;
- des groupements de commandes (matériel de pré-collecte et de collecte des biodéchets) ;
- une base de données comprenant des pièces de marché et des listes de fournisseurs, une photothèque et des outils de communication libre d'utilisation et de nombreux modèles documentaires (démarche qualité, agrément, etc.) ;
- des rapports d'activité réguliers comprenant une veille de l'actualité réglementaire et technique de la filière, une revue de presse, un suivi de l'action du réseau et un agenda des événements de la filière.

Le montant de la cotisation annuelle est de 4 500 €.  
Cette somme a été inscrite au BP 2023.

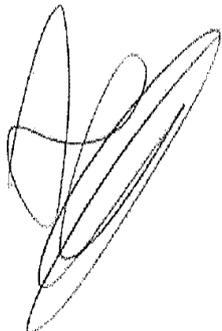
#### **LE BUREAU DECIDE :**

- de valider l'adhésion du Grand Annecy au « réseau compost plus » ;
- d'autoriser la Présidente à signer le bulletin d'adhésion et régler la cotisation annuelle d'un montant de 4 500,00 € TTC ;
- de désigner Christian ROPHILLE en tant qu' élu référent au sein du réseau.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.